



Déclaration Préalable au CHSCT33 du 09 Novembre 2020

Monsieur le Président,

Ce CHSCT est convoqué à la demande de représentants des personnels, afin d'examiner les mesures prises par les directions, suite aux annonces gouvernementales concernant le re-confinement.

Cette mesure vient une nouvelle fois, comme ultime alternative pour résoudre le problème du manque de lits dans les hôpitaux, conséquence directe d'une logique comptable impitoyable qui continue à s'appliquer dans toute la fonction publique.

Quand les syndicats hospitaliers et les personnels évoquaient le manque de moyens avant la pandémie COVID 19, leur ministre et les thuriféraires libéraux leur rétorquaient qu'il s'agissait d'un problème d'organisation. Où sont-ils maintenant ces donneurs de leçons ?

Ils continuent à en donner en pointant maintenant le pseudo-relachement des agents et leur responsabilité individuelle en cas de contamination.

Les restrictions en matière de déplacements et de réunions publiques que nous connaissons entravent l'exercice de nos mandats de représentants des personnels, notre travail de militants et empêchent souvent le renouvellement des directions des syndicats.

Pourtant, pendant cette période spéciale, les réorganisations au sein des directions du ministère des finances se poursuivent, parfois même elles s'intensifient, car cette crise constitue un effet d'aubaine pour les directeurs, une période rêvée pour passer à bas bruit les transferts et abandons de missions, les plus injustifiées en termes de service public (NRP et destruction du réseau, démétropolisation à la DGFIP, transfert TICPE aux douanes) pour ne citer qu'eux.

La poursuite de cette œuvre méthodique de démolition est un facteur supplémentaire d'angoisse pour les personnels, qui doivent déjà affronter les errements coupables et les défaillances de la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement.

C'est ainsi, que début octobre, la directrice générale des douanes a annoncé aux organisations syndicales, le transfert aux finances publiques et malgré l'avis de la cour des comptes, de la plus importante des perceptions confiée à la DGDDI.

Elle avait annoncé le contraire l'an dernier, la preuve que la parole d'un DG vaut à peu près la même chose que le papier qui relate ses propos.

Imaginez l'état d'esprit et l'écoeurement des agents !

Le scénario qui va suivre nous le connaissons, car nous l'avons éprouvé dans d'autres matières .

Les directions vont demander aux agents, ceux-là mêmes à qui on enlève leur travail, de préparer le

transfert.

Dans une logique froide et cynique qui matérialise le principe de la servitude volontaire, elles mettront en concurrence les services entre eux lors de la fiabilisation des dossiers.

Elles s'appuieront sur les démarches « Bien être au travail » pour dégager leur responsabilité en cas de problème.

La cerise sur le gâteau, c'est la gestion erratique du télétravail en temps de crise sanitaire à la DGFIP et surtout dans les DRFIP, dans le cadre du déploiement éhonté, voire inexistant à l'aune de la seconde vague, du matériel informatique nécessaire aux agents pour pouvoir travailler au maximum à domicile et respecter les mesures de confinement gouvernementales dont l'administration se doit de donner l'exemple.

Depuis le début de la crise COVID19, l'administration promet du matériel et de l'anticipation et à l'approche de Noël on peut toujours y croire.

L'examen des registres CHSCT pourtant maintes fois réclamés semble devenir secondaire aux yeux de nos directions et la crise sanitaire a plutôt bon dos pour s'affranchir du respect de la réglementation de nos instances.

En pleine crise sanitaire, c'est scandaleux de ne pas pouvoir disposer des registres mais ça en dit long aussi sur l'importance que les directions et le secrétariat général attachent aux questions de santé et sécurité au travail.